
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

13 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize mars, à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé CCAS, sous la présidence de M. Hakim ELAZOUZI Vice-Président suivant convocation faite le 7 mars 2025

Nombre de Membres
17

Etaient présents :

M. Hakim ELAZOUZI, Mme Ginette LOISEAU, Mme Marie-Jeanne BREUVART PETITPAS, Mme Jacqueline IMBERT, Mme Annie BOULART, Mme Josette PHILIS, Mme Brigitte HELLE, Mme Ingrid DUQUESNE, M. Régis NAESSENS, Mme Martine DELALLEAU

Absents excusés :

Mme Virginie CAPELLE (a donné pouvoir à Mme Brigitte HELLE), Mme Gisèle LIEVIN (a donné pouvoir à Mme Annie BOULART), Mme Patricia DEDOURGE (a donné pouvoir à M. Hakim ELAZOUZI), M. Pierre BEUGNY (a donné pouvoir à M. Régis NAESSENS)

Absents :

M. Olivier GACQUERRE, M. Jean-François ROGER, Mme Cécile BACQUET

Membre démissionnaire : Cécile BACQUET (procédure en cours de remplacement)

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un Secrétaire de séance.

Monsieur Fabien DROUART, Directeur du C.C.A.S., ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Vice-Président ouvre la séance

**DEL_2025_002-COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR
M LE PRESIDENT**

Conseil d'administration du 13 mars 2025

DEL_2025_002-COMpte rendu des décisions prises par M le Président

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉCISION N° D 2024 – 397 du 29 novembre 2024 : METRONOME – 4 851, 94 €

SPECTACLE FÊTE DES GRANDS-MÈRES DU 05 MARS 2025

DÉCISION N° D 2024 – 408 du 10 décembre 2024 : GP MULTISERVICES – 4 852,00 €

TRAVAUX PEINTURE LOCAUX 56 RUE DU BOIS DERODE

DÉCISION N° D 2024 – 413 du 12 décembre 2024 : GROUPE UP

CONTRAT CAP 2025 - 2027

DÉCISION N° D 2024 – 414 du 16 décembre 2024 : CONTRAT EDF

CONTRAT FOURNITURE ELECTRICITE LOCAUX 56 RUE DU BOIS DERODE

DÉCISION N° D 2024 – 415 du 16 décembre 2024 : CONTRAT SADEK DEGHIMA

CONTRAT PRESTATION ACCOMPAGNEMENT PERSONNEL GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

DÉCISION N° D 2024 – 426b du 27 décembre 2024 : CONTRAT EDF

CONTRAT FOURNITURE GAZ LOCAUX 56 RUE DU BOIS DERODE

DÉCISION N° D 2024 – 427 du 27 décembre 2024 : CONTRAT AFI

CONTRAT MAINTENANCE ET HEBERGEMENT LOGICIEL MELISSANDE

DÉCISION N° D 2024 – 428 du 27 décembre 2024 : CONTRAT AFI

CONTRAT MAINTENANCE ET HEBERGEMENT LOGICIEL PELEHAS

DÉCISION N° D 2025 – 09 du 09 janvier 2025 : CONVENTION

CONVENTION MISE A DISPOSITION ENSEMBLE IMMOBILIER 56 ET 58 RUE DU BOIS DERODE A LA VILLE DE BETHUNE

DÉCISION N° D 2025 – 22 du 15 janvier 2025 : CONTRAT AXA

AVENANT CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL DU CCAS

DÉCISION N° D 2025 – 61 du 03 mars 2025 : CONTRAT VAST JULIE

PRESTATION DE VACATIONS PSYCHOLOGIQUES FAMILLE ENFANTS PRE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Des secours en espèces ont été délivrés par le Centre Communal d'Action Sociale pour des personnes domiciliées à BÉTHUNE et en situation de précarité.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration des décisions prises sur la base de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée par délibération du 23 Juin 2020 (Article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles) et par décisions, délivrer des **secours** dont le montant est précisé au regard du tableau ci-dessous :

Décision n°	Date de la décision	Montant du secours	Objet
394	26/11/24	100,00 €	EN ATTENTE OUVERTURE DE DROITS
395	26/11/24	140,00 €	FRAIS FUNERAIRES
396	26/11/24	160,00 €	EQUIPEMENT
398	03/12/24	100,00 €	ENDETTEMENT MULTIPLE
399	03/12/24	100,00 €	ENERGIE
400	03/12/24	100,00 €	EN ATTENTE OUVERTURE DE DROITS
401	03/12/24	97,18 €	ENDETTEMENT MULTIPLE
402	03/12/24	160,00 €	EN ATTENTE OUVERTURE DE DROITS
403	03/12/24	55,00 €	MOBILITE
404	03/12/24	160,00 €	ENERGIE
405	03/12/24	30,00 €	MOBILITE
406	03/12/24	100,00 €	ENDETTEMENT MULTIPLE
407	03/12/24	500,00 €	FRAIS FUNERAIRES
409	10/12/24	68,04 €	ENERGIE
410	10/12/24	100,00 €	EQUIPEMENT

411	10/12/24	160,00 €	ENERGIE
416	19/12/24	160,00 €	IMPAYE DE LOYER
417	19/12/24	160,00 €	EQUIPEMENT
418	19/12/24	160,00 €	EN ATTENTE OUVERTURE DE DROITS
419	19/12/24	100,00 €	EN ATTENTE OUVERTURE DE DROITS
420	19/12/24	35,00 €	ACCES AUX DROITS
421	19/12/24	99,61 €	ENERGIE
422	19/12/24	100,00 €	IMPAYE DE LOYER
423	19/12/24	160,00 €	ENDETTEMENT MULTIPLE
425	20/12/24	100,00 €	EN ATTENTE OUVERTURE DE DROITS
429	30/12/24	100,00 €	EN ATTENTE OUVERTURE DE DROITS
01	02/01/25	155,75 €	ENDETTEMENT MULTIPLE
02	02/01/25	160,00 €	ENERGIE
03	07/01/25	100,00 €	ENERGIE
04	07/01/25	60,00 €	EQUIPEMENT
05	07/01/25	100,00 €	ENERGIE
06	07/01/25	100,00 €	ACCES AUX DROITS
08	07/01/25	500,00 €	FRAIS FUNERAIRES
10	13/01/25	160,00 €	EQUIPEMENT

11	13/01/25	160,00 €	EQUIPEMENT
13	14/01/25	100,00 €	IMPAYE DE LOYER
14	14/01/25	100,00 €	IMPAYE DE LOYER
15	14/01/25	100,00 €	ENERGIE
16	14/01/25	70,00 €	ENERGIE
17	14/01/25	100,00 €	DECOUVERT BANCAIRE
18	14/01/25	98,40 €	ENERGIE
19	14/01/25	100,00 €	ENERGIE
23	21/01/25	119,52 €	ENERGIE
24	21/01/25	100,00 €	SANTE
25	21/01/25	160,00 €	IMPAYE DE LOYER
26	21/01/25	160,00 €	EQUIPEMENT
27	21/01/25	160,00 €	ENERGIE
28	21/01/25	500,00 €	FRAIS FUNERAIRES
29	27/01/25	50,00 €	MOBILITE
30	28/01/25	50,00 €	TADAO INVALIDITE
31	28/01/25	52,71 €	ENERGIE
32	28/01/25	100,00 €	ACCES AU LOGEMENT
33	28/01/25	70,00 €	ENERGIE

34	28/01/25	160,00 €	MOBILITE
36	03/02/25	500,00 €	FRAIS FUNERAIRES
38	04/02/25	50,00 €	MOBILITE
39	04/02/25	100,00 €	EQUIPEMENT
40	04/02/25	160,00 €	DECOUVERT BANCAIRE
41	04/02/25	104,25 €	ENERGIE
42	04/02/25	160,00 €	ENERGIE
44	11/02/25	100,00 €	ENERGIE
45	11/02/25	80,00 €	INSERTION PROFESIONNELLE SCOLAIRE
46	11/02/25	150,00 €	ENERGIE
47	18/02/25	100,00 €	ENERGIE
48	18/02/25	100,00 €	ENERGIE
49	18/02/25	160,00 €	ENERGIE
51	25/02/25	110,00 €	ENERGIE
52	25/02/25	100,00 €	ENDETTEMENT MULTIPLE
53	25/02/25	50,00 €	MOBILITE
54	25/02/25	160,00 €	ENDETTEMENT MULTIPLE
55	25/02/25	102,02 €	ENERGIE
56	25/02/25	160,00 €	ENERGIE

57	25/02/25	110,00 €	ENERGIE
58	25/02/25	100,00 €	ENERGIE
59	25/02/25	100,00 €	ENERGIE
62	04/03/25	80,00 €	SANTE
63	04/03/25	160,00 €	ENERGIE
64	04/03/25	143,21 €	ENERGIE
65	04/03/25	113,00 €	ENERGIE
TOTAL PÉRIODE		10 403,69 €	

Des avances remboursables ont été délivrées par le Centre Communal d’Action Sociale pour des personnes domiciliées à BÉTHUNE et qui se trouvent provisoirement dans une situation financière difficile.

Monsieur le Président informe le Conseil d’Administration des décisions prises sur la base de la délégation de pouvoir qui lui a été donnée par délibération du 23 Juin 2020 (Article R 123-21 du code de l’action sociale et des familles) et par décisions, délivrer des **avances remboursables** dont le montant est précisé au regard du tableau ci-dessous :

Décision n°	Date de la décision	Montant de l'AR	Objet
412	10/12/24	500,00 €	DECOUVERT BANCAIRE
424	19/12/24	500,00 €	ENERGIE
426	20/12/24	500,00 €	DECOUVERT BANCAIRE
07	07/01/25	450,00 €	MOBILITE
12	13/01/25	500,00 €	EQUIPEMENT
20	14/01/25	99,00 €	EN ATTENTE OUVERTURE DE DROITS

21	14/01/25	373,00 €	ACCES AU LOGEMENT
37	03/02/25	491,00 €	ACCES AU LOGEMENT
50	18/02/25	250,00 €	EQUIPEMENT
60	25/02/25	350,00 €	EQUIPEMENT
TOTAL PÉRIODE		4 013,00 €	

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du CCAS de Béthune étant précisé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex) dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un ou deux mois pour saisir le Tribunal. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Par 14 voix pour
0 abstention,
0 contre

ADOpte

Fait en séance les jour, mois et an susdits
 « Suivent les signatures »
 Pour extrait conforme
 Le Président
 Olivier GACQUERRE